

Fiche pratique : utiliser son vélo (électrique ou pas) pour venir au lycée

Une solution plus économique et plus écologique

- Je bénéficie d'une prime de 200 euros à l'année *par le rectorat* au titre des mobilités douces. Après le dépôt en fin d'année d'une attestation sur l'honneur de l'utilisation du vélo ou du covoiturage, qui pourra faire l'objet d'un contrôle a posteriori de l'employeur, **l'agent bénéficiera du versement d'une indemnité forfaitaire, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, de 200 €.**
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/forfait-mobilites-durables-de-200-euros-par-an-pour-trajets-domicile-travail-des-agents>
- Je peux désormais attacher mon vélo à l'entrée du lycée
- Je peux me changer en demandant un casier (*disponible dans l'ancien hall du bureau du proviseur, un espace y est prévu pour se changer et la clé est à demander auprès de Vanessa*)
- Je peux prendre une douche dans le gymnase (*ouvert sinon clé à l'accueil. Les douches se trouvent à l'étage près de la salle des professeurs de sports à laquelle on accède en traversant au milieu du gymnase et en prenant l'escalier à gauche*)
- Je peux recharger ma batterie en salle des professeurs
- Last but not least je peux participer au prochain défi « viens à vélo à Cassin ! » dans le courant de l'année.
- Pour l'achat d'un nouveau vélo électrique, nos petits conseils pratiques aux novices : une batterie à l'avant de bonne marque (type Bosch) et sécurisée par une clé, une selle confortable, un rétro en option à l'avant gauche, un panier long à l'arrière pour cours et sacs (avec tenders), un poids global pas trop important.

